



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 MARS 2026 A 19 H 00

L'an deux mille vingt-six et le 10 mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER - M. DEMBELE.

EXCUSEE : N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER).

ABSENTE : S. MANRESA.

A 19 h 00, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Michelle MOREAU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Michelle MOREAU, secrétaire de séance.

- 1/ Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 de la Commune, du service eau et Assainissement et de la régie des Pompes Funèbres.
- 2/ Convention de partenariat pour le financement des ouvrages de la STEU de Quarante.
- 3/ Convention de participation à la protection sociale complémentaire Santé des agents.
- 4/ Questions diverses.

- 1/ Vote des Comptes Financiers Uniques 2025 de la Commune, du service Eau et Assainissement et de la régie des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire expose que la DGFIP n'ayant pas produit les CFU (Comptes Financiers Uniques), le vote de ces derniers est reporté après les élections municipales.

Pour information, le Compte Financier Unique est un document qui regroupe le Compte de Gestion relevant du comptable public et le Compte Administratif relevant de la collectivité.

La DGFIP n'a pas été en mesure de nous transmettre les CFU dans les délais demandés en raison d'un incident technique survenu sur leur logiciel durant le mois de février, qui a perturbé le traitement des flux informatiques.

De plus, les présentations respectives des 2 documents de base étant différentes, des anomalies ont été générées au niveau de l'élaboration du document commun rendant le vote impossible ce jour.

Toutefois, afin que l'assemblée dispose d'une vision comptable complète de l'exercice 2025, Madame l'Adjoint déléguée aux finances présente les états de comptes correspondants.

Elle précise que ces états sont définitifs même s'il n'est pas possible de procéder formellement à leur validation ce jour.

2/ Convention de partenariat pour le financement des ouvrages de la STEU de Quarante.

Monsieur le Maire expose que la commune de Quarante a souhaité réactualiser la convention de partenariat signée en 2024. Cette nouvelle version intègre des précisions complémentaires afin de prévenir toute ambiguïté pour l'avenir.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de la signer. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

3/ Convention de participation à la protection sociale complémentaire Santé des agents.

Monsieur le Maire expose qu'en fin d'année 2025, le Conseil avait décidé de participer au financement de la protection sociale complémentaire des agents en matière de santé, dans le cadre de la labellisation.

Cette procédure n'a pu profiter aux agents car très peu d'entre eux disposait d'un contrat labellisé. Aussi, Monsieur le Maire propose de revenir sur cette décision et d'opter pour la convention de participation et l'adhésion au contrat collectif proposé par le CDG 34. La participation employeur demeurera identique soit 20 € par agent et par mois.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention proposée par le CDG 34. Sa demande est validée à l'unanimité.

4/ Questions diverses.

- **Tempête Nils du 12 février 2026** : Monsieur le Maire retrace les dégâts occasionnés par cette tempête au niveau des bâtiments communaux, de la voirie et du cimetière. Il précise que les dégâts afférents aux bâtiments communaux sont en partie couverts par notre assurance. Un expert viendra établir un constat le 18 mars prochain. Pour ce qui est des dégradations au niveau de la voirie et du cimetière, l'Etat a mis en place une dotation de solidarité, la DSEC. Il convient à présent de déposer un dossier à ce titre-là avant le 12/04/2026. Nous sommes dans l'attente des devis correspondants.

- **Forage La Croisade** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le forage de La Croisade demeure toujours hors service, en raison d'une défaillance de la pompe. Les délais de livraison pour son remplacement étant particulièrement longs, la commune est toujours dans l'attente de l'intervention de l'entreprise chargée de procéder à son installation, laquelle devrait intervenir jeudi 12 mars.
Dans l'attente de cette intervention et afin d'assurer la continuité du service d'alimentation en eau, la commune organise, depuis plus d'un mois, l'approvisionnement des habitants par la livraison régulière de citernes d'eau.
- **Organisation des élections municipales du 15/03/2026** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le 15 mars prochain aura lieu le vote pour le renouvellement général des conseillers municipaux. Il présente l'organisation prévue pour la tenue des élections, notamment en ce qui concerne la composition et la tenue du bureau de vote.
- **Compte-rendu du conseil d'école** : Madame Douville de Franssu rend compte au Conseil Municipal des principaux points évoqués lors du conseil d'école qui s'est tenu ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 20.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

